

71

Attome Mohamed ABR

Mission Permanente
De la République de Djibouti Auprès de
L'office des Nations – Unies ET des autres
Organisations Internationales à Genève



Vérifier au prononcé

Conseil des Droits de l'Homme
23ème session EPU novembre 2015

Declaration de Djibouti à l'EPU de la Mauritanie
Conseil des Droits de l'Homme, le 03-11-2015

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Mauritanie et à féliciter pour la présentation du rapport.

La République de Djibouti encourage pour leurs efforts à promouvoir et renforcer les droits humains.

Djibouti salue les Progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées par la Mauritanie dans le cadre du premier cycle de l'Examen périodique universel précédente.

Djibouti encourage les autorités Mauritaniens à se mobiliser en faveur des systèmes du quota afin de promouvoir l'accès des femmes dans la vie politique.

Nous réjouissons également de l'adoption d'un programme national d'abandon des Mutilations génitales féminines (MGF).

Et dans le cadre de l'examen, la république de Djibouti souhaiterait faire les recommandations suivantes à la Mauritanie:

lutter contre les pratiques clandestines des Mutilation génitales féminines.

redoubler les efforts visant à promouvoir la condition de la femme.

lutter efficacement contre les mariages précoces

Je vous remercie Monsieur le Président de votre attention.